

DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors d'une séance du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue le mardi 3 juin 2014 à 19 h, au parc de l'Esplanade situé au 205, rue de l'Esplanade, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise visant la propriété située au 3629 à 3631, rue Wellington.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 24 avril 2014

Caroline Fiset, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement